

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION DES LITIGES DU
7 OCTOBRE 2010**

PRESENTS : Jean-Marc Ettedgui (Président), Annie Dechico, Chantal Daniel (membres suppléants), Samuel Rozenberg (Président du club)

La commission est saisie par M. Rozenberg, Président du club, à l'encontre de M. Dominique Roux pour avoir quitter de son propre chef le tournoi de régularité du 27 sept.2010 avant la fin de celui-ci.

LES FAITS :

A la suite d'une inattention ayant entraîné M. Roux à mettre un roi sur un As et à repartir petit, partenaire et adversaires ont fait remarqué à M. Roux son erreur; souhaitant reprendre sa carte et convaincu de sa bonne foi, M. Roux appela lui-même l'arbitre pensant qu'il l'y autoriserait sans problèmes.

L'arbitre arbitra la « carte jouée » et la confirma. A la fin de la donne, M.Roux décida alors de quitter définitivement le tournoi.

LES DEBATS :

Après cette introduction et quelques rappels sur les règles de procédure d'appel de décisions d'arbitre, Samuel Rozenberg quitte la séance afin de lui permettre de débattre en toute liberté.

M. Roux rappelle à la commission les très graves problèmes de santé auxquels il est confronté depuis plusieurs années et qui lui génèrent de plus en plus de problèmes auditifs, visuels et de mobilité. Il explique qu'il avait cru entendre « petit trèfle » peut-être d'une autre table lui permettant de mettre son Roi et repartir immédiatement « petit », ce qui prouve bien sa bonne foi. Stupéfait par l'absurdité selon lui de la décision de l'arbitre, M.Roux indique ne pas avoir vu d'autre solution pour montrer son désaccord que de quitter le tournoi.

La commission lui rappelle qu'une décision d'arbitrage peut toujours faire l'objet d'un appel dans le cadre d'une procédure bien spécifique à la fin d'un tournoi mais doit, en toutes circonstances, être respectée par les joueurs, et

que le fait de quitter un tournoi constitue par contre une faute grave portant préjudice à l'organisation du tournoi ainsi qu'à tous les autres participants.

Le débat s'instaure entre tous les présents et chacun s'exprime et pose les questions qu'il souhaite.

Considérant que le tour de la question a été fait, le Président donne une dernière fois la parole à M. Roux.

M. Roux maintient sa décision d'avoir quitté le tournoi et confirme que de toutes façons il ne remettra plus les pieds au club de Fontenay.

Le Président remercie M. Roux d'avoir bien voulu se déplacer et participer à ce débat, et indique que la commission va désormais délibérer.

DECISION :

- Attendu que M. Roux confirme les faits et ne regrette en rien sa décision de quitter le tournoi
- Considérant que les problèmes de santé de M. Roux sont de nature à perturber fortement sa perception de l'environnement
- Souhaitant ne pas lui fermer durablement la porte du club le plus proche de son domicile
- La commission prononce à l'unanimité à l'encontre de M. Roux une exclusion temporaire de 1 mois, à compter du 31 octobre 2010.
- Souhaite que ce procès verbal soit affiché au club pendant la période d'exclusion
- Rappelle que cette sanction peut faire l'objet d'un appel par M. Roux auprès de la CRED dans les 10 jours à compter de sa notification.

Fait à Fontenay sous Bois le 8 octobre 2010,

Le Président de la commission des litiges